



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 25 juin 2025 à 17h30, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard et Maurice Brossoit formant quorum sous la présidence du conseiller Rémi Robidoux.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : le maire André Brunette et le conseiller Dominic Tremblay.

---

**Nomination d'un président de séance**

**Considérant** l'absence du maire et du maire suppléant pour la présente séance extraordinaire;

**Considérant que** l'article 328 de la *Loi sur les cités et ville* prévoit qu'en l'absence du maire et du maire suppléant, le conseil choisit un de ses membres pour présider.

**25-06-25-6997**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**De nommer** le conseiller monsieur Rémi Robidoux pour présider la présente séance extraordinaire.

Adopté

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du conseiller monsieur Rémi Robidoux.

**25-06-25-6998**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le président de séance procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 25 juin 2025 à 17 h 31.

Adopté

**Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**25-06-25-6999**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mercredi 25 juin 2025 tel que présenté.

Adopté

## ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Avis de motion et dépôt et présentation du projet de règlement 991-2025, règlement concernant la démolition d'immeubles;
- D) Adoption du projet de règlement 991-2025;
- E) Période de questions;
- F) Levée de la séance.

---

### Avis de motion du règlement no. 991-2025 concernant la démolition d'immeubles

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel le Règlement no. 991-2025 concernant la démolition d'immeubles sera adopté à une séance ultérieure.

### Dépôt et présentation du règlement no. 991-2025 concernant la démolition d'immeubles

Le Règlement no. 991-2025 concernant la démolition d'immeubles est déposé et présenté par madame Andrea Geary.

### Adoption du projet règlement no. 991-2025 concernant la démolition d'immeubles

**Considérant qu'il** y a lieu d'établir un règlement relativement à la démolition d'immeubles;

**Considérant que** le projet de règlement 991-2025 établit les modalités relatives à la démolition de certains immeubles de la Ville de Huntingdon;

**Considérant qu'il** est dans l'obligation de la Ville d'avoir un règlement relatif à la démolition d'immeubles en conformité avec le chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

**Considérant qu'un** avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance extraordinaire du 25 juin 2025;

**Considérant que** le projet de règlement no 991-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance extraordinaire du 25 juin 2025;

**Considérant qu'une** copie du règlement no 991-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

**25-06-25-7000**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le projet de règlement no 991-2025 concernant la démolition d'immeubles.

Adopté

**Période de questions**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**25-06-25-7001**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 17 h 52.

Adopté

---

Rémi Robidoux,, président de séance

---

Denyse Jeanneau, greffière